



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 20 janvier 2022

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- *Tirages des Coupes 77 & Comité
- *Suivi Feuille de Match informatisé
- *Feuilles de matchs manquantes
- *Reports/Modifications d'horaires – Terrains
- *Obligations clubs
- *Fermeture terrain
- *Situation financière des clubs

TIRAGES DES COUPES 77 & COMITE

Tirage Coupe 77 : U18 - 1/8^e de Finale (date de jeu le 30/01/2022)

En raison de la planification de rencontres en retard, les matchs listés ci-dessous sont reportés au 06/03/2022, date limite de jeu :

*St Thibault FC 1 – Vaux Rochette 1

*Thorigny 1 – Gretz Tournan 1

Coupe Comité : U16 - 1/8^e de Finale (date de jeu le 30/01/2022)

En raison de la planification de rencontres en retard, le match listé ci-dessous est reporté au 06/03/2022, date limite de jeu :

*FC Cosmo 1 – Savigny FC 3

Le prochain tour de la Coupe Comité U14 – ¼ de Finale étant programmé le 05/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe Comité +45 ANS – ¼ de Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe 77 CDM – ¼ de Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe Comité CDM – 1/2 Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Week-end des 4 et 5 décembre :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 6 janvier.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué.

04-déc	U14 D1	Champs 2 - Chelles 1 Suite non réception de rapport Rappel à l'ordre du club recevant et du club visiteur
--------	--------	--

Week-end des 18 et 19 décembre :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 20 janvier.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

19-déc	CDM D2 Poule B	Mitry Ourcq 5 - Maisoncelles 5 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant
19-déc	Seniors D4 Poule D	Dammarie 1 - Ent Bresmont/Misy 1 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-end des 8 et 9 janvier :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 27 janvier.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

9-jan	U16 D1 Poule 0	Champs 2 - Dammarie Fc 1
-------	----------------	--------------------------

Week-end des 15 et 16 janvier :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 27 janvier.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

15-jan	Coupe 77 U14	Thorigny 1 - Torcy Pvm 3
16-jan	C.D.M. D2 Poule B	Magny 5 - Emerainville 5
16-jan	Seniors D4 Poule D	Boissise Pringy Us 3 - Fc Bray 1
16-jan	U16 D3 Poule D	Gretz Tournan 2 - Presles/Ozouer 1
16-jan	U16 D3 Poule E	Bray/Montois 1 - Ponthierry Us 2

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Résultat avec erreur ou manquant

Match 24035246 Bois le Roi 1 – Montereau 2 U18 D3B du 21/11/2021

La Commission,

Après avoir pris note des courriels du club de Montereau (du 13/12 et 11/01) informant la Commission d'une erreur lors de l'enregistrement du score de la rencontre.

Considérant que le club de Bois le Roi a informé la Commission d'un problème lors de la clôture de la FMI en précisant que le score était de 5 buts à 3

Considérant que le club de Montereau a informé la Commission que le score était de 5 buts à 3 en faveur de Montereau

La Commission demande au club de Bois le Roi de confirmer le résultat 5 buts à 3 en faveur de Montereau

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES **(Dernière publication et mise à jour le 16/12/2021)**

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23706138	16/01/22	CDM	D2B	MAGNY 5	EMERAINVILLE 5

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Néant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Néant

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

CESSON VSD (520102)

*SENIORS (2) D1 – **14 heures 00** ~~15 heures 00~~ été comme en hiver (stade du Gymnase à Cesson) accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS **CHAMPIONNATS / COUPES**

Week-end du 22 et 23 janvier 2022

Match 23670514 Roissy/Lesigny 2 – Ponthierry 1 U16 D2C du 23/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ROISSY/LESIGNY** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de PONTIERRY

Demande de modification de date par courriel du club de **PONTIERRY** pour disputer la rencontre à une date ultérieure.

PAS DE REPORT SANS DATE DE REPLI

En attente propositions de dates et accords des clubs de ROISSY/LESIGNY et PONTIERRY

Match 2365497 Boissise Pringy 1 – Melun FC 3 Seniors D2C du 23/01/2022

Demande de modification d'installation via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre au stade P.Fischer à Melun au lieu du stade municipal à Boissise le Roi

Demande refusée par le club de BOISSISE PRINGY

Match 23735285 Champs AS 3 – FC Brie Est 1 U16 D3B du 23/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS AS** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de FC BRIE EST

Match 23669938 Bagneaux Nemours 1 – Senart Moissy2 U16 D1 du 23/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SENART MOISSY** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de BAGNEAUX NEMOURS

Match 23706472 Villeroy 5 – Brie des Morins 5 CDM D2A du 23/01/2022

Demande de modification d'installation via FOOTCLUBS du club de **VILLEROY CS** pour disputer la rencontre au stade municipal à Rebaix au lieu du stade C.Peguy à Villeroy.

Demande refusée par le club de BRIE DES MORINS

Match 23735551 Savigny FC 3 – Val de l'Yerres 1 U16 D3D du 23/01/2022

Demande de modification de date, d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre le 20/02/2022 à 15h00 au lieu du 23/01/2022 à 13h00

Accord du club de VAL DE L'YERRES

Demande refusée par la Commission, l'équipe de Val de l'Yerres 1 a déjà une rencontre à cette date.

Demande de modification de date, d'horaire par courriel du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre le 30/01/2022 à 15h00 au lieu du 23/01/2022 à 13h00

En attente accord du club de VAL DE L'YERRES

Match 23661255 Courtry 1 – Champs 3 U14 D3A du 22/01/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 19/02/2022 au lieu du 22/01/2022

En attente accord du club de CHAMPS

Match 23661346 Quincy 1 – Fontenay Tresigny 1 U14 D3B du 22/01/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 26/03/2022 au lieu du 22/01/2022

En attente accord du club de FONTENAY TRESIGNY

[Week-end du 29 et 30 janvier 2022](#)

Match 24244005 Servon/Chevry 1 – Trilport 1 U18 Coupe Comité du 30/01/2022

Demande de modification d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club **SERVON/CHEVRY** pour disputer la rencontre à 13h30 au stade Arthur Chaussy à Brie Comte Robert au lieu de 12h30 au stade Dominique Stabile à Servon

Accord du club de Trilport

Sous réserve de validation en attente de modification de l'horaire de la rencontre suivant la rencontre en référence

[Week-end du 12 et 13 février 2022](#)

Match 23735696 Longueville/Provins 2 – Hericy 1 U16 D3E du 23/01/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE/PROVINS** pour disputer la rencontre le 06/03/2022 au lieu du 13/02/2022

En attente accord du club de HERICY

[Week-end du 23 et 24 avril 2022](#)

Match 23735730 Avon 2 – Ponthierry 2 U16 D3E du 24/04/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

En attente accord du club de PONTIERRY

Match 23654018 Avon 2 – Lesigny 1 Seniors D2C du 24/04/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'AVON pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

En attente accord du club de LESIGNY

Week-end du 4 et 5 juin 2022

Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de POMMEUSE pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

Demande refusée par le club d'OZOIR

Match 23735758 Avon 2 – Jouy Yvron 1 U16 D3E du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'AVON pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

Accord du club de JOUY YVRON

Dossier en cours d'examen

Match 23654039 Avon 2 – Lognes 2 Seniors D2C du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'AVON pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Accord du club de LOGNES

Dossier en cours d'examen

OBLIGATIONS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,

Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

Extrait RSG District 2019/2020

EMERAINVILLE (531341)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **EMERAINVILLE** évolue en Seniors D2B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)**

ou

- **+ 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)**

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général de son équipe U16 (D3D) en date du 01/10/2021

Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe U18 (D3A) en date du 25/11/2021 (voir PV)

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** se doit d'inscrire 3 équipes de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) et 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

Dit que l'équipe Seniors 1 de EMERAINVILLE est classée dernière de son groupe Seniors D2B et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre EMERAINVILLE sont annulés.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

Le club d'Emerainville ayant fait appel de la décision, les rencontres de l'équipe d'EMERAINVILLE 1 restent maintenues.

FERMETURE DE TERRAINS

**Merci au club ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District 40.1**

Club de SERVON :

Stade Dominique STABILE de Servon fermé jusqu'à nouvel ordre, à compter du 17/12/2021.

Week end des 22 et 23 janvier 2023 :

Considérant que le club de Servon a fourni un terrain de repli à Brie Comte Robert, (stade A. Chaussy),

Considérant que l'état du terrain ne permet qu'une rencontre pour le week-end,

Considérant que le club de Servon et le club de Bussy, se sont mis d'accord pour que la rencontre +45 ans Servon 21 – Bussy 21 soit inversée sur les installations de Bussy,

Considérant que la rencontre Seniors D2B Servon 1 – Lésigny 1 a été reporté à une date ultérieure par la CDPME,

Considérant que les matchs qui auront lieu seront :

U18 D3B Servon/Chevry 1 – Montereau 2

+45 ANS Servon 21 – Bussy 21 (match inversé à Bussy)

Les rencontres listées ci-dessous sont reportées :

VETERANS D4B Servon 11 – Emerainville 11

Crit. 55 ans Gr. D Servon 31 – Savigny/Cesson 3

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Ligue de Paris Ile de France

*Considérant que lors de sa réunion du 06/12/2021, le Comité Directeur de la Ligue de Paris Ile de France de Football a décider de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) des équipes Seniors (Masculines et Féminines, libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2^{ème} quote-part licences et/ou relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de ligue **au plus tard le 13/12/2021,***

Pour les clubs n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

Club de PONTAULT PORTUGAIS (532343) :

Match 23653642 Quincy 1 – Pontault Portugais 1 Seniors D1 du 16/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **PONTAULT PORTUGAIS 1** évoluant en **SENIORS D1**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de BRESMONT FC (546205) :

Match 23703983 Boissise Pringy 12 – Ent.Bresmont/Misy 11 Vétérans D4C du 16/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **Ent. BRESMONT/MISY 11** évoluant en **VETERANS D4C**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de VILLEROY CS (560862) :

Match 23706466 St Thibault 5 – Villeroy 5 CDM D2A du 16/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **VILLEROY 5** évoluant en **CDM D2A**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de BRIE NORD (590147)

Match 23714239 Brie Nord 2 – Dammartin 1 Seniors D4A du 16/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **BRIE NORD 2** évoluant en **SENIORS D4A**.

Match 23703786 Brie Nord 11 – Annet 12 Vétérans D4A du 16/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **BRIE NORD 11** évoluant en **Vétérans D4A**.

Match 23700810 Brie Nord 21 – Le Pin Villevaudé 21 Vétérans +45 ANS Gr. A du 16/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **BRIE NORD 21** évoluant en **Vétérans +45 ANS Gr.A**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,